



Arrêté de décision Réunion de bureau du 30 mai 2018

Etaient présents : JY CHARBONNIER, P GONON, P MURIGNEUX, G ROCHETTE

Excusés : D BONNIER, E GALICHET

Absents : M BERNE, M COSTE

Participait à la réunion : Daniel ROCHE, Chargé de mission

Le quorum n'étant pas atteint, les délibérations seront présentées et seront à valider au prochain Comité syndical du 12 juin 2018

Tous les points seront traités en comité syndical du 12 juin 2018. Ils ont été validés par les membres du bureau

1^{er} point : Envoi de l'actualité mensuelle aux élus

Afin de tenir régulièrement informé l'ensemble des élus du Sima Coise, une lettre d'actualité mensuelle reprenant les informations marquantes du mois en cours est envoyée depuis mars par courrier électronique à tous les délégués (titulaires et suppléants) du Sima Coise. Cette lettre est une synthèse des comptes rendus des réunions d'équipe qui sont hebdomadaires et envoyées au Président et aux Vice-Présidents du Sima Coise.

2^{ème} point : Signature de l'avenant au Contrat Territorial le 15 juin 2018 : Décision Modificative

Pour organiser la cérémonie de signature du Contrat territorial estimée à 1200 € (repas de midi et apéritif le soir) pour environ 100 personnes, nous avons prévu au Budget 1000 euros à l'imputation 6232. Il est nécessaire de modifier l'imputation 6232 du SIMA « fêtes et cérémonies » + 200 €. L'imputation 022 « dépenses et imprévues » sera utilisée pour le même montant.

3^{ème} point : Cérémonie de départ en retraite le 25 mai 2018 : Décision Modificative

Pour organiser la cérémonie de départ en retraite estimée à 2976 €, il est nécessaire de modifier l'imputation 6232 du SIMA « fêtes et cérémonies » +1886 €. L'imputation 022 « dépenses et imprévues » sera utilisée pour le même montant.

Il est également nécessaire de modifier l'imputation 6257 du SPANC « Réceptions » + 1090 €. L'imputation 022 « dépenses et imprévues » du SPANC sera utilisée pour le même montant.

4^{ème} point : Futur local technique de l'équipe environnement : Décision Modificative

Afin de prendre en charge le loyer du futur local technique pour 5 mois, soit 4 200 €, il est nécessaire de modifier l'imputation 6132 du SIMA « locations immobilières » +3 600 €. L'imputation 022 « dépenses et imprévues » sera utilisée pour le même montant.

5^{ème} point : Préparation du prochain Conseil Syndical du 12 juin 2018

Délibérations à prendre :

Points 1 à 4 évoqués précédemment.

Délibération concernant le Rapport Prix Qualité Service 2017

Comme chaque année, il est nécessaire d'approuver le RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service). Le RPQS 2017 réalisé par Karine Aubry, technicienne au SPANC est joint en annexe. Il sera transmis ultérieurement à toutes les communes pour approbation.

Délibération concernant le SPANC : Décision modificative section investissement

A la demande de la Sous-Préfecture, il est nécessaire de modifier l'imputation « dépenses imprévues » (chapitre 020, article 020) – 40 500 € (celle-ci ne devant pas dépasser 7.5% des dépenses hors compte de tiers). L'imputation « autres dépenses » (chapitre 021, article 2188) sera utilisée pour le même montant.

Délibération concernant le lancement d'un appel d'offre pour le marché réseau de suivi de la qualité de l'eau

Dans le cadre du nouveau contrat territorial, il est nécessaire de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant. Un nouveau réseau de suivi a été proposé dans le cadre de l'étude Cesame. Il comprend 10 points répartis sur l'ensemble du bassin versant de la Coise qui seront suivis jusqu'en 2021.

La détermination de ce réseau et les éléments qu'il contient ont été définis par le bureau d'étude CESAME. Il est estimé à 80 000 € TTC pour la période 2018-2021.

Les prélèvements seront assurés par les services du Sima Coise, toutefois, les autres parties de ce suivi devront être réalisés par des prestataires spécialisés.

Il est proposé de lancer un appel d'offre sur la base des éléments définis par le bureau d'étude Cesame, sur la base d'un marché à bons de commande, pour une période d'un an renouvelable 3 fois, ce qui porterait ce marché jusqu'en 2021 et couvrirait ainsi la période de mise en œuvre du Contrat territorial.

Délibération concernant la signature d'un bail précaire d'un an pour la location du local technique de l'équipe environnement

Le local technique occupé aujourd'hui par l'équipe environnement du Sima Coise doit être libéré au 31 juillet 2018 du fait de la vente du tènement.

Après avoir visité plusieurs locaux et compte tenu des délais et de la nécessité de maintenir une proximité géographique entre le local technique et les bureaux du Sima Coise, il est proposé de signer un bail précaire d'un an avec Mr Thollot pour la location de locaux d'environ 100 m² pour un loyer mensuel de 840 € TTC. Ce bail prendrait effet le 1^{er} août 2018.

Informations à donner aux élus

Intervention de Sandie Chossonnery : présentation des actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques réalisés par le Sima Coise

Il est proposé que -à l'instar de la présentation effectuée par Justine Lagrevoil, lors du dernier Comité Syndical de décembre 2017- Sandie Chossonnery, technicienne de rivière, présente aux membres du Comité Syndical les actions mises en œuvre par le sima Coise dans le volet B du Contrat Territorial, soit les opérations de restauration et d'entretien du lit et des berges des cours d'eau : fonctionnement, programmation, équipes rivières, techniques employées...

Intervention de Daniel ROCHE : point sur l'avancée du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du bassin versant de la Coise

Le Sima Coise et la CCMDL ont lancé un marché groupé pour la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales englobant à la fois le bassin de la Coise, mais également le territoire de CCMDL qui va au-delà des limites du bassin versant.

Les objectifs de ce schéma directeur sont de proposer une stratégie globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant, proposer des actions structurantes permettant de limiter la vulnérabilité du bassin versant et établir un règlement de gestion des eaux pluviales cohérent.

Cette étude a été confiée au bureau d'étude « Réalités Environnement » qui a présenté ses propositions de mode de gestion le 29 mars dernier à l'ensemble des communes.

Les élus de CCMDL ont statué le 16 avril dernier sur les préconisations du Bureau d'étude.

Il est proposé de présenter une synthèse de la démarche et les préconisations validées sur le territoire de CCMDL aux élus du Comité Syndical afin que ces derniers aient connaissance de l'avancée de la démarche.

Présentation des commissions thématiques et de leur rôle

Suite au renouvellement des membres du Comité Syndical, il sera nécessaire de désigner de nouveaux membres pour siéger aux commissions thématiques suivantes :

- Assainissement Non Collectif,
- Travaux,
- Communication. Gestion courante
- Agricole

Chacune d'elle est présidée par un élu et constituée de délégués du SIMA Coise. Leur rôle est de proposer des actions ou des orientations qui seront ensuite validées par le Comité Syndical.

Les commissions se réunissent à fréquence variable en fonction des besoins.

Il sera donc proposé aux membres du Comité Syndical qui seraient intéressés pour participer à ces commissions de se faire connaître lors du Comité Syndical suivant.

Information sur l'information mensuelle (voir point 1 du présent document)

Information sur les décisions modificatives à prendre (voir points 2, 3 et 4 du présent document)

6^{ème} point : Organisation du SPANC pour la réalisation d'une étude sur le futur SPANC

Dans le cadre de la préparation du futur SPANC, il est nécessaire de réaliser un travail technique préparatoire permettant aux élus du futur SPANC de se prononcer sur le contenu de ce dernier (compétences optionnelles, fréquences...) afin de pouvoir ensuite bâtir ce nouveau SPANC d'un point de vue administratif, juridique et financier.

Il est proposé de réaliser ce travail technique en interne par Karine AUBRY et il est pour cela nécessaire de réorganiser temporairement le service.

Un montant de 5000 € a été prévu au DOB du Sima pour financer ce travail.

Il serait souhaitable d'effectuer ce travail technique avant l'été afin de le transmettre à la CC des Monts du Lyonnais, afin que les élus de la communauté de commune aient cette information disponible lors de leur prochain conseil communautaire.

La validation des aspects techniques permettra de poser les bases pour travailler sur le contenu du futur SPANC et impactera obligatoirement les contenus juridiques et financiers, mais ce positionnement préalable est indispensable pour la suite.

7^{ème} point : Signature d'une convention de partenariat NV Conseil et formation et ACI

Le SIMA Coise fait partie du Collectif ACI, ce collectif organise des formations mutualisées pour les agents en insertions, mission qui était trop chronophage pour le collectif.

Pour l'année 2018, l'ACI a décidé d'externaliser ces missions auprès de NV Conseil et Formation. Le coût des prestations de NV Conseil et Formation à la charge de chaque chantier d'insertion est de 1.14€ TTC/ heure de formation.

Pour l'année 2018 le Sima Coise a prévu de faire bénéficier un agent pour 35h soit un montant de 39,9 € exigible au 30 juin 2018.

Il est proposé de valider ce partenariat entre le collectif ACI et NV Conseil et Formation afin de bénéficier du travail d'ingénierie de formation et du tarif de 1.14€ TTC / heure de formation.

8^{ème} point : Mise à disposition d'un agent en CDDI du SIMA Coise à la commune de Chamboeuf

Le Sima Coise a mis à la disposition de la Commune de Chamboeuf un agent en CDDI en 2017, puis à compter du 1^{er} janvier au 13 mars 2018 pour l'équivalent d'un mi-temps (soit environ 15 heures/semaine). Il est nécessaire de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent pour la période du 1^{er} janvier au 13 mars 2018.

9^{ème} point : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à partenariat CD 69

Le CD 69 propose aux collectivités de déposer des dossiers dans le cadre de l'appel à partenariat lancé pour 2018.

Le SIMA va déposer des demandes de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau sur la partie Rhône du BV. Les demandes seront faites sur la base des actions inscrites dans le CT Coise et son avenant pour un montant de 70 177 € HT (soit 84 212.4 € TTC) pour les travaux de restauration et 14 000 € HT (soit 16 000 € TTC) pour les travaux d'entretien.

10^{ème} point : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le suivi de la qualité de l'eau

Dans le cadre du nouveau contrat territorial, il est nécessaire de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant. Un nouveau réseau de suivi a été proposé dans le cadre de l'étude Cesame. Il comprend 10 points répartis sur l'ensemble du bassin versant de la Coise qui seront suivis jusqu'en 2021.

Pour la première année ce nouveau réseau de suivi, comprenant 10 points avec analyses physico-chimiques et phytosanitaires est estimé à 20 000 € TTC.

Pour information, le partenariat financier avec l'association la Bulle Verte pour le co-financement de cette opération pourrait se poursuivre pour ce nouveau réseau de suivi.

11^{ème} point : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le volet A du Contrat Territorial

Afin de poursuivre les actions engagées dans le volet agricole du Contrat Territorial, le Sima va déposer des dossiers de demande de subvention pour la programmation agricole concernant les opérations suivantes :

Appui à la fertilisation (fiche action A2-08) : l'opération consiste à sensibiliser les exploitants du territoire à une amélioration de la gestion des effluents et de la fertilisation au-delà des obligations de la réglementation en vigueur sur le territoire.

L'opération se décline en 3 prestations :

- La réalisation des prélèvements et de l'analyse en laboratoire
- La réalisation du conseil technique
- La réalisation et mise à jour d'un outil de communication

L'opération couvre 2 campagnes agricoles pour un montant de 35 900 € TTC.

Accompagnement individuel (fiche action A2-04) : l'opération consiste à effectuer un « suivi agronomique individuel » chez les exploitants ayant déjà réalisé un diagnostic agro-environnemental et où des évolutions de pratiques ont pu leur être proposées.

Il est prévu en moyenne 3 jours de travail par an avec un cout de 500€ par jour dans une trentaine d'exploitations pour un montant de 52 500 € TTC

Giee (fiche action A2-20) : l'opération consiste à initier une première session de formation avec l'ISARA sur le fonctionnement du sol et dans le but d'établir une première feuille de route opérationnelle.

Cette formation a permis d'identifier les 3 axes prioritaires pour le groupe :

- L'amélioration de l'autonomie des fermes.
- La réduction du travail du sol dans le cadre d'une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.
- Le retour au sol du digestat dans toutes ses dimensions.

Le budget de cette action est de 15 500 € TTC

Conseil collectif / démonstrations (fiches actions A2-08, 09 et 10) : Sur l'année 2018, il s'agit d'organiser des temps d'échanges, des visites de parcelles, des retours d'expériences, des visites d'exploitations ou des démonstrations de matériels sur les thématiques inscrites au contrat territorial : désherbage mécanique des cultures, réduction du travail du sol, évolution des systèmes d'exploitation, autonomie protéique, espèces économes en intrants, gestion de l'herbe etc...pour un montant de 1500 € TTC par visite.

7 visites sont prévues, avec des interventions expertes des partenaires du SIMA Coise : chambres d'agriculture, Contrôle Laitier, FDCUMA, ADDEAR, ISARA, FD Chasse, mission haie etc...

Le budget de cette action est de 10 500 € TTC

Questions diverses :

Concernant le Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales, plusieurs points devront être vérifiés : comment les élus de CCMDL ont-ils approuvé les préconisations du bureau d'étude : bureau, commission, groupe de travail ?

Il est bien entendu qu'il faudra trouver une harmonisation sur le territoire afin que certains territoires ne soient pas pénalisés par rapport à d'autres par des mesures plus contraignantes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h40

Jean – Yves Charbonnier

Président

